

Commune d'Accolay



INFORMATIONS COMMUNALES

● Tarif du service de fourniture d'eau potable à compter du 1^{er} juillet 2016

L'incidence de ses travaux sur le budget communal de l'eau est une dépense annuelle estimée à 6640 € de remboursement d'emprunt (capital et intérêts). Le remplacement de la canalisation qui dessert Berthereau, en fin d'année 2015, permet une diminution annuelle de dépenses en redevance due à l'Agence de l'Eau et en consommation d'électricité d'environ 4500 €. C'est la différence qui sera répercutée sur le prix de l'eau, en partie sur l'abonnement et en partie sur la consommation.

Le Conseil municipal a fixé les redevances communales de fourniture d'eau potable pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 :

- Abonnement (1 an) : 50 €
- Consommation : 1,079 €/m³

Auxquelles s'ajoutent les redevances reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (inchangées par rapport à 2015) :

- Redevance pollution : 0,22 €/m³
- Redevance prélèvement de la ressource en eau : 0,062 €/m³

A titre indicatif, la facture annuelle pour une consommation de 120 m³ passe de 206,16€ à 215,78€, soit une augmentation de 4,67 % (c'est cette consommation qui sert de référence pour comparer entre eux les services de distribution d'eau potable, elle correspond à un foyer « type » de 3 personnes). Les frais de mise en service d'un nouvel abonnement s'élèvent à 15 €.

● Modifications du règlement du service des eaux

Le Conseil municipal a adopté deux modifications :

- Le calcul au prorata en nombre de jours de la partie fixe de la redevance (« l'abonnement ») en cas de souscription ou de résiliation en cours de période de facturation,
- La facturation de la totalité du montant annuel de cet abonnement en cas de demande de suspension du service par l'abonné pour une période inférieure à un an.

● Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Ce rapport, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai pour l'exercice 2015, est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Il est aussi accessible sur le site internet communal www.accolay.eu ou consultable en version papier au secrétariat de la mairie. On y trouve les informations sur les quantités d'eau prélevées, vendues, sur leur qualité, sur les investissements réalisés, etc.

● Avoir accès à un poste internet public à Accolay

Dans le cadre de son statut de Relai de services publics, l'agence postale intercommunale met gratuitement un ordinateur connecté à internet à la disposition des usagers (du lundi au vendredi de 14 à 16 heures, et le samedi de 9h à 11h30 – sauf le deuxième samedi du mois).

● Vous souhaitez rencontrer le Maire ou ses Adjointes

Prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie.

● Remplacement des branchements particuliers en plomb

Une première tranche de remplacements d'une centaine de branchements particuliers en plomb sera engagée courant octobre. Elle concerne la rue Hors-Murs, son prolongement rue de Reigny jusqu'à la voie ferrée, la rue des Dames.

À l'issue de l'appel d'offres, le Conseil municipal a attribué le marché au groupement d'entreprises Pousseaux Bâtiment – Véolia (BP 67 58502 CLAMECY CEDEX, tél. 03 86 27 04 01).

Les travaux concernent la partie sur domaine public de ces branchements, avec la pose d'un nouveau compteur en limite de propriété. La partie privée du branchement est à la charge du propriétaire, qui peut faire exécuter le remplacement par l'entreprise de son choix ou par celle qui a été retenue pour le marché public. S'il ne souhaite pas la remplacer, le compteur sera raccordé à la conduite existante.

Plan de financement :

Dépenses	€	Recettes	€
Travaux	118688,98	Subvention de l'État (DETR ¹ , 30%)	43500,00
Imprévus	26311,02	Fonds propres de la Commune	6242,00
Assistance à maître d'ouvrage	2156,00	Emprunts	
		- Croissance verte ² (15 ans, 0,94 %)	72500,00
		- Caisse d'Épargne (20 ans, 1,45 %)	29000,00
Total HT	147156,00		
TVA	29431,00	Fonds de compensation de la TVA	25345,00
Total des dépenses TTC	176587,00	Total des recettes TTC	176587,00

¹ Dotation d'Équipement des Territoires ruraux. ² Prêt de la Caisse des Dépôts (dédiés aux projets de long terme structurants du secteur public local).

Un prêt relai souscrit auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne – Franche-Comté sur 2 ans à 0,94 % finance l'avance de TVA.

● Les aides financières des économies d'énergie dans l'habitat

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet aux ménages à faibles revenus fiscaux, propriétaires ou locataires, de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur habitation avec des aides financières importantes. En particulier, les opérations d'isolation des combles perdus. Par exemple, pour un ménage de 2 personnes avec un revenu fiscal inférieur à 20295 €, cette opération peut ne coûter que 1 €.

Les aides financières varient en fonction de la composition et des revenus du ménage. Renseignez-vous au secrétariat de la mairie ou de votre fournisseur d'énergie.

● Règlement de location de la salle de restauration scolaire

Un règlement de location de la salle de restauration scolaire a été discuté lors du conseil du 6 juin.

Ce dernier prescrit les conditions suivantes :

- la salle n'est pas mise à disposition les jours scolaires,
- la location est accordée jusqu'à minuit au plus tard,
- les clés sont rendues le lendemain à 11 heures,
- la redevance est de 50 € par jour,
- une caution est fixée à 400 €,
- une redevance est demandée au cas où le ménage ne serait pas fait ou ne le serait pas correctement.